

(<https://ville-cachan.fr/charte-chantier/>)

Cette charte vise à définir les règles de bonne conduite d'un chantier, qui se veut avant tout propre et respectueux des riverains, dans un souci de préservation de l'environnement et de la limitation de leur impact écologique.

Elle s'organise autour de plusieurs objectifs :

- Adopter une démarche environnementale sur le chantier (consommation raisonnée d'eau et d'énergie, réemploi des déchets autant que possible ou à défaut tri et envoi en filière de traitement adaptée, protection contre la pollution des sols, eau, air..., préservation de la santé des ouvriers, riverains, usagers....)
- Éviter, atténuer ou contenir les nuisances, pollutions et risques autour du chantier
- Garantir la sécurité et l'accessibilité de l'espace public
- Informer avec un format de communication proportionnel à la taille du chantier, les riverains et usagers du chantier de son commencement à son achèvement

Cette charte chantier devra être acceptée et signée par toutes les entreprises qui réaliseront des travaux à Cachan, y compris les entreprises sous-traitantes.

**Direction du développement  
urbain (DDU)**

Maison des services publics (2e  
étage), 3 rue Camille-Desmoulins,  
94230 Cachan

+33 1 49 08 55 70

Lundi au vendredi : 8h15 - 12h et  
13h30 - 17h15



**Axel Dumont**

Conseiller municipal délégué

Urbanisme ; espaces publics.

+33 1 49 69 69 69

[secretariat.elus@ville-cachan.fr](mailto:secretariat.elus@ville-cachan.fr)